

Regard Sur Les Facteurs De La Marchandisation Des Terres Et Insecurite Fonciere Des Paysans.

Enquête menée dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero au Nord-Kivu (RDC¹)

Deodatus KAHINDO NYAHUTWE,
Chef de Travaux, Master et Chercheur à l'Université de Goma.
Doctorant au département de Sociologie de l'Université de Kisangani

Date of Submission: 01-08-2021

Date of Acceptance: 15-08-2021

I. INTRODUCTION

La problématique foncière est en situation de profonde mutation car la terre est en train de passer d'une valeur d'usage en une valeur d'échange et se transforme en une marchandise pour des raisons de gain d'argent. Chemin faisant, la question de l'accès à la terre et de sa sécurisation est particulièrement cruciale dans les régions africaines, surtout à vocation agricole dans la mesure où il y a absence d'un secteur secondaire performant capable de désengorger le secteur primaire ; en même temps qu'on y observe une évolution démographique galopante.

Contrairement à l'appréhension de S. RUREMESH KINYATA² selon laquelle « le problème foncier (...) est provoqué par la forte concentration de la population face à l'insuffisance des terres ou à leur absence totale » référence faite au territoire de Masisi au Nord-Kivu, plusieurs nations africaines organisent la marchandisation des terres agricoles et fertiles en faveur des pays étrangers ayant le souci de résoudre le problème de leur insécurité alimentaire et énergétique. A ce sujet, R. BEGIN³ renseigne que « depuis la combinaison de la crise climatique avec la crise alimentaire mondiale de 2006-2008 et la crise financière de 2008, certains acteurs mondiaux publics et privés ont démarré une course à l'accaparement de terres arables partout dans le monde. En Afrique de l'Ouest, le Mali n'échappe pas à cette course et a mis à la disposition des investisseurs certaines de ses terres arables les plus riches (...). Ces accaparements correspondent à une nouvelle accumulation primitive du capital par la dépossession et la négation de droits. Le Mali ambitionne pourtant depuis longtemps de développer son agriculture pour corriger l'insécurité alimentaire latente qui persiste dans ce pays enclavé du sahel ».

Au demeurant, la marchandisation des terres occasionne le phénomène de leur accaparement. Il s'ensuit la raréfaction ou la diminution de la quantité des terres arables et fertiles. Cette situation est à la base de la marginalisation et paupérisation des paysans et qui expliquent le problème de sécurité alimentaire dans certains pays, particulièrement au niveau des milieux ruraux. En fait, l'auteur précité (BEGIN) renseigne également que l'accaparement des terres entraîne l'achat ou la location de vastes étendues de terres par un particulier. Il est inscrit dans un contexte global en pleine mutation où des pays étrangers tels que la Chine, l'Inde, l'Arabie Saoudite, ... sont avides de leur sécurité alimentaire et énergétique. Par rapport à cette logique, Mc MICHAEL⁴ pense que l'achat massif de terres agricoles à des fins d'investissements ne permet pas de scruter le phénomène d'accaparement des terres car les transactions foncières s'articulent en fonction des dynamiques et stratégies d'accumulation du capital pour faire face aux crises multiples.

¹ République Démocratique du Congo

² S. RUREMESH KINYATA, *La gestion des terres agricoles dans le territoire de Masisi en Province du Nord-Kivu : « Etat des lieux et perspectives »*, Mémoire de D.E.S en Economie rurale, FSEG, UPN, 2012-2013, p. V.

³ R. BEGIN, *De l'accaparement des terres à la marginalisation des populations : le cas de l'office du Niger au Mali, Mémoire de maîtrise en science politique, Montréal, Université du Québec, 2014m*, p. X.

⁴ P. Mc MICHAEL, « The land grab and corporate food regime restructuring », *Journal of peasant studies*, vol. 39, n° 3-4, 2012, pp. 681-701.

En outre et partant de ces considérations, F. ARAGHI⁵ écrit que l'accaparement de terres serait une forme « d'accumulation par dépossession », où la richesse commune est concentrée dans les mains de quelques-uns au détriment d'une majorité marginalisée. En conséquence, c'est par la privatisation de terres publiques, jusqu'alors utilisées collectivement, qu'une financiarisation des ressources foncières redéfinit la gestion globale de la question foncière agricole et ipso facto alimentaire. C'est dans cette logique que certains auteurs perçoivent l'accaparement des terres comme l'extension du capitalisme libéral stimulant la délocalisation des « crises de suraccumulation » dans l'espace grâce à l'expansion géographique s'il faut paraphraser D. HARVEY⁶.

Dans le même ordre d'idées, R. BEGIN renseigne que « les différentes transactions massives des terres, qui se négocient entre différents investisseurs et l'Etat, aggravent la dépossession du peuple (...) de sa souveraineté sur ses meilleures terres. Ces exploitations font l'objet de baux fonciers aux clauses obscures et secrètes qui s'étendent sur des périodes allant jusqu'à 99 ans », même si allusion est faite au contexte malien.

Par ailleurs, l'accès et le contrôle de la terre est un processus politique. Autrement, l'accaparement des terres est fondamentalement politique. Il a pour finalité le contrôle de la terre et des ressources qui y sont associées. En conséquence, le processus d'acquisition foncière transforme la signification et l'usage de la terre. En fait, la capacité d'accès, notamment aux ressources naturelles, dérive principalement du pouvoir économique et politique des acteurs. Pour J. RIBOT et N. PELUSO⁷, la capacité d'un acteur à obtenir, contrôler et maintenir l'accès aux ressources repose sur des mécanismes structurels et relationnels et de réseau de pouvoir.

Cette situation n'est pas loin de celle vécue en République Démocratique du Congo. En effet, pour tenter de faire face à des dettes extérieures ou accéder aisément aux capitaux étrangers, le pouvoir public procède à la concession par location ou vente des vastes étendues des terres sous forme de carrés miniers ou d'exploitation d'autres ressources naturelles comme le bois aux multinationales. Cette opération consacre en partie le phénomène de décapitalisation rurale⁸ et est à la base des conflits entre membres des communautés riveraines réclamant le droit de propriété et de jouissance sur la cession des carrés miniers ou des étendues des terres cédées. A ce sujet, K. VLASSENROOT et T. RAEYMARKERS⁹ renseignent que : « des disputes locales autour de la terre, plutôt que la lutte armée pour le contrôle des sites miniers, tendent à dominer la compétition socio-économique locale, dressant des communautés entières les unes contre les autres (...). De manière plus importante, ce contexte (...) motive une classe d'hommes d'affaires, politiciens, autorités traditionnelles et propriétaires fonciers à développer de nouvelles stratégies pour augmenter leur contrôle de la terre ».

En outre, pour assurer la gestion de la terre et des sols, les communautés (entités) congolaises disposent des normes coutumières et des dispositions légales relevant du droit positif. Leur application est fonction du contexte social, culturel, historique et politique et est à la base de plusieurs manifestations conflictuelles autour des terres. Cette situation est souvent exacerbée par plusieurs dynamiques sociales, la plupart étant activement liée au système capitaliste caractérisé, à ce sujet, par l'amour de l'argent qui transforme la terre en une marchandise. A ce titre, A. PALUKU KITAKYA¹⁰ écrit qu'« à côté de l'attribution coutumière des terres (principal mode traditionnel d'accès à la terre), se développe l'achat des terres. En d'autres termes, il s'installe un marché émergent dans lequel la terre peut faire l'objet d'une propriété privée qui se développe à côté ou au sein d'un système traditionnel considérant la terre comme un bien communautaire sacré ayant une valeur d'usage et non une valeur marchande. Les chefs de terres en quête d'argent, de signes de modernité et d'autres formes de pouvoir, déposèdent progressivement (...) la terre des anciens (...) », cette pratique étant rendue facile par l'application d'une législation foncière orientée vers la promotion de la propriété privée de la terre adoptée par mimétisme à la législation belge, ferment de sa marchandisation.

Chemin faisant, cette monétarisation des rapports fonciers, fruit de l'évolution socio-économique, incite les élites et autres détenteurs des capitaux (opérateurs économiques) à profiter de cette situation pour acquérir des vastes étendues des terres à la base de la raréfaction des terres arables dans certaines contrées. Dans le contexte du terroir maraîcher de Beni-Lubero, cette situation est exacerbée par deux autres facteurs à savoir l'esprit mercantile des chefs terriens et/ou autres détenteurs des droits fonciers et l'évolution démographique galopante. Ainsi, le mode traditionnel d'accès à la terre (voie coutumière) cède la place à l'achat/vente ou à la

⁵ F. ARAGHI, « *Accumulation by displacement : Global Enclosures, the Food Crisis and the Ecological contradictions of capitalism* », Review, XXXII (1), 2009, pp. 113-146.

⁶ D. HARVEY, « *Globalization and spatial fix* », *Geografische Revue*, 2001, p. 164, (pp. 23-30).

⁷ J. RIBOT et N. PELUSO, « *A theory of access, rural sociology*, vol. 68, n° 2, 2003, p. 164 (pp. 153-181).

⁸ L'expression « décapitalisation rurale » signifie processus d'extraction des ressources dans les communautés rurales par le pouvoir public ou d'autres partenaires mais sans contrepartie en direction des paysanneries.

⁹ K. VLASSENROOT et T. RAEYMAEKERS, *Conflit et transformation sociale à l'Est de la RDC*, GENT, AcademiaPress, 2004, p. 79.

¹⁰ A. PALUKU KITAKYA, *Interaction entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo*, UCL, Thèse doctorale en sciences sociales, inédit, novembre, 2007, p.21.

location monnayée de la terre comme canal principal d'accès au foncier. En termes de conséquences, il s'ensuit des cas d'expulsion des individus, des communautés claniques ou familiales entières des terres exploitées depuis des temps immémoriaux, de pauvreté paysanne et d'insécurité alimentaire. Il en est de même de cas de précarité foncière¹¹.

Logiquement, en dépit de l'existence de la législation foncière (coutumes et loi foncière) dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero au niveau local, il s'observe une tendance dominante de marchandisation des terres paysannes malgré l'émergence des activités agricoles ; véritable source de revenu et de survie des populations pauvres. En plus, ces terres sont suffisamment émiettées et appauvries car surexploitées par des populations toujours nombreuses qui s'y attachent et qui font l'objet de transactions multiples alors qu'elles devraient être abandonnées pour raison de régénération de leurs sols. Cette situation donne véritablement matière à réflexion.

Du point de vue scientifique, cette réflexion se veut une contribution à la sociologie rurale et à la sociologie du développement dans la mesure où il se veut une analyse approfondie des actions dialectiques dans le fonctionnement des sociétés agraires en mutation et voies de sortie pour leur développement dans ce contexte de transformation holistique en terroir maraîcher Beni-Lubero. Elle est aussi une contribution à la sociologie de l'action publique dans la mesure où elle analyse les conséquences négatives des mesures prises par les autorités publiques (chefs de collectivité, secteur, administrateur de territoire, titres fonciers, cours et tribunaux) en matière foncière.

Sur le plan pratique, il est essentiellement question d'amener les acteurs sociaux (chefs coutumiers, chefs des terres et autres titulaires des droits fonciers, l'Administrateur du Territoire, les agents des titres fonciers et les habitants du terroir) à résoudre non seulement les problèmes issus de l'insécurité foncière consécutive à la marchandisation des terres mais aussi à adapter les mécanismes de leur résolution à la dynamique de marchandisation des terres, conséquence de l'insertion des communautés rurales (voir terroir maraîcher de Beni-Lubero) dans l'économie marchande ou capitaliste (cfr proposition d'une ligne de conduite de sécurisation foncière tradi-moderne qui intègre les aspects coutumiers ou traditionnels et ceux ayant trait à la dynamique de marchandisation des terres).

Cette étude couvre la période allant de 2000 à juin 2021. En effet, l'année 2000 correspond à la période pendant laquelle plusieurs ménages ont été expulsés de leurs champs à cause de l'intensification des opérations de vente des terres dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero. Ces opérations ont insécurisé plusieurs paysans au plan foncier. En outre, la récolte des dernières données a eu lieu en juin 2021.

Somme toute, face au paradoxe des terres agricoles appauvries, épuisées car surexploitées par des populations toujours nombreuses qui s'y attachent, nous nous proposons d'analyser la relation dialectique articulation-désarticulation entre la marchandisation des terres et l'insécurité foncière subséquente dans le terroir sous examen qui constitue l'originalité de cette œuvre.

Eu égard à cette préoccupation et pour des raisons de clarté et de commodité scientifiques, nous nous posons la question de savoir pourquoi la marchandisation des terres insécurise les paysans au plan foncier dans le terroir de Beni-Lubero? En outre, s'il faut répondre provisoirement à cette question, nous projetons que la marchandisation des terres insécurise les paysans au plan foncier à Beni-Lubero à cause de la perte de leurs droits fonciers issus de la coutume, suivie du transfert irréversible de ces droits à des tierces personnes munies des capitaux et l'absence de la prise en compte des besoins vitaux des paysans.

Pour des raisons de commodité scientifiques et de clarté, cette réflexion s'articule autour des points suivants :

- Approche théorique et méthodologique ;
- Brève présentation du terroir maraîcher de Beni-Lubero au Nord-Kivu ;
- Principaux résultats de l'étude.

II. APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Cette investigation s'insère dans la logique du paradigme critique en sociologie quoi qu'elle est identifiée par J. OTEMKONGO MANDEFU¹² comme un courant sociologique s'inscrivant dans le paradigme méthodologique dit « holisme méthodologique ». En effet, cette logique décortique les structures d'une formation sociale, met en évidence les conflits qui la minent, dégage par l'analyse (...) les contradictions entre les pratiques sociales et les idéologies (...) ¹³. Ce faisant, cette étude s'inscrit bien dans le matérialisme

¹¹Le concept de précarité foncière renvoie à la situation d'un paysan qui exploite des terres en location sur la base de contrats annuels par exemple. Il n'est pas toujours sûr du renouvellement du contrat de bail par le propriétaire terrien. Il est en insécurité foncière lorsque son contrat de bail par le propriétaire terrien. Il est en insécurité foncier lorsque son contrat est rompu en cours d'année.

¹²J. OTEMKONGO MANDEFU, *Guerre des méthodes en sciences sociales. Du choix du paradigme épistémologique à l'évaluation des résultats*, Paris, l'Harmattan, 2018, p.100.

¹³ F. SEGUIN-BERNARD et J.F. CHANLAT, *L'analyse des organisations : une anthropologie sociologique*, Montréal (Québec), éd. Préfontaine, 1983, p. 37.

historique de Karl Marx qui décrit des lois de l'évolution du monde. En fait, ce courant théorique institue la conception que le changement s'explique par le fait que chaque mouvement crée sa propre contradiction (la thèse crée l'antithèse). En d'autres termes, Karl Marx a élaboré une pensée qui place le conflit au centre du changement social, à travers les contradictions internes du capitalisme (...) ¹⁴.

De manière pratique, lorsque les forces de production se développent (ou se transforment), elles entrent en conflit avec les relations sociales préexistantes et les idées qui s'appuient sur les anciennes forces de production. En conséquence, soit les personnes qui s'identifient avec les nouvelles forces de production gagnent ce conflit, soit ce sont celles qui se reconnaissent dans le vieux système. Dans cette logique, et au nom d'une certaine praxis, dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero, il s'observe un processus continu d'insécurité des terres paysannes. Elle est consécutive à une forte marchandisation des terres par des acteurs fonciers du terroir qui se reconnaissent dans la confrontation de nouvelles forces de production. Ces derniers sont à la base d'une cohorte de contradictions justifiées par la présence majoritaire des maraîchers qui appréhendent la réalité foncière en partant du mode de production traditionnel (lignager). Ce mode traditionnel attribue une valeur d'usage aux terres alors que le nouveau mode (capitaliste) leur confère une valeur marchande. Comme dit supra, cette dynamique est à la base d'une marchandisation avancée des terres qui marginalise et insécure les pauvres paysans au plan foncier. La saisie des facteurs explicatifs de l'insécurité des terres paysannes par leur commercialisation devrait passer par l'application de la méthode dictée par ce cadre théorique.

Toutefois, nous avons fait la triangulation ¹⁵ du matérialisme historique avec le néomarxiste pour justifier la pertinence de suggestions formulées en direction de l'Etat par rapport au problème de la marchandisation insécure des terres paysannes dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero. Chemin faisant, nous avons fait recours aux préceptes de la sociologie marxiste de N. POULANTZAS ¹⁶. En effet, contrairement à la conception du dépérissement de l'Etat de F. ENGELS et K. MARX, consécutive à l'application des normes socialistes, il (N. POULANTZAS) réfute les raccourcis du marxisme vulgaire qui conçoit l'Etat comme uniquement un "instrument" de la domination des classes fortes. C'est dans cette logique qu'il écrit : « l'Etat n'est pas un simple "outil" des classes dominantes. C'est un champ où s'organisent, se recomposent, s'élaborent les stratégies du bloc au pouvoir. Il ne faut plus l'envisager un bloc monolithique mais à travers la diversité de ses appareils administratifs, juridiques, culturels, éducatifs, policiers, idéologiques ». C'est cette conception qui fonde la pertinence de notre suggestion relative à la préoccupation majeure qui consiste à placer les masses paysannes pauvres, surtout les "sans terres propres" au centre de la sécurisation des terres agricoles par la loi ou mieux l'Etat.

Comme pour F. ESISO ASIA AMANI ¹⁷ est « une démarche intellectuelle exigée par le schéma théorique approprié à elle en vue d'expliquer une série de phénomènes observés », nous avons opéré un choix méthodologique dicté par les impératifs de la nature de l'objet d'étude, les objectifs à atteindre par le canal de la recherche et le courant théorique dans lequel nous nous situons. En effet, la question de la marchandisation des terres est la résultante d'une dynamique qui mue la terre en une marchandise et qui la fait passer d'une valeur d'usage en une valeur marchande. Elle est également à la base des contradictions entre fonciers qui agissent en fonction de deux logiques diamétralement opposées (une qui privilégie la gestion coutumière de la terre et une autre qui prône sa privatisation et par ricochet sa commercialisation).

En outre, cette dynamique, sous l'effet des contraintes sociales diachroniques affecte les déterminants sociaux d'occupation des terres. En conséquence, les facteurs d'accès traditionnel ou coutumier à la terre sont en train d'être affaiblis et subordonnés à un mode moderne d'accès à la terre, à savoir l'usage de l'argent. Son application sur le terrain par les acteurs fonciers (chefs terriens et autres titulaires des droits fonciers) génère un phénomène de marchandisation de fois imparfaite, de la terre, qui marginalise et insécure les pauvres paysans au plan foncier et affecte négativement leur sécurité alimentaire dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero. Au regard de ces considérations, nous avons opté pour la méthode dialectique matérialiste ¹⁸ comme grille de lecture et d'explication de l'ensemble des matériaux réunis au sujet de la question en étude.

Au sujet du processus d'opérationnalisation de cette méthode, nous avons contextualisé le terroir maraîcher de Beni-Lubero comme étant situé dans une totalité qui n'est rien d'autre que la Province du Nord-Kivu avec ses nombreuses caractéristiques et contradictions. Nous faisons allusion ici à l'essor de l'économie marchande ou

¹⁴C. HARMAN, *Qu'est-ce que le marxisme ?*, 1979, p.8.

¹⁵Le concept "triangulation" renvoie sur le plan théorique ou méthodologique à la combinaison de deux méthodes ou théories pour assoir l'analyse du phénomène étudié.

¹⁶N. POULANTZAS, Pour une sociologie marxiste du politique : itinéraire de Nicos Poulantzas, In Revue française de sociologie, 1976, <http://revueperiode.net>nicos-poul>, consulté le 15/06/2021.

¹⁷ F. ESISO ASIA AMANI, *Manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales*, Kisangani, Presses Université de Kisangani et éd. de l'IRSA, 2012, p. 80.

¹⁸L'essentiel du contenu du protocole descriptif de cette méthode est présenté par F. ESISO ASIA AMANI, *op. cit.*, pp. 102-104.

capitaliste à la base de l'émergence d'une classe des capitalistes qui exerce une influence très marquée sur la gestion des terres rurales au détriment d'une masse paysanne, très pauvre qui vit aux dépens de l'agriculture, qui a comme substrat matériel, la terre. En effet, cette classe est à la base de la marchandisation des terres, opération qui raréfie ces ressources foncières transformées en valeur refuge sur le plan économique.

En outre, l'escalade des guerres en répétition et les hostilités de tout genre influent négativement sur la gestion des terres paysannes. Ils entraînent le mouvement des populations impliquant une réorganisation de l'espace dans certaines contrées de la Province. Avec l'évolution démographique dans le sens de la hausse, plusieurs ménages sont amenés à accéder au foncier par l'achat des terres ; ce qui signifie que d'autres familles vendent leurs terres. Cette situation est souvent caractérisée par des contradictions et des conflits, surtout dans les entités où les terres ont déjà été complètement distribuées ou réparties comme dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero. Dans cette logique, la vente des terres, même par les paysans, est devenue monnaie courante dans ce terroir pour éviter qu'elles ne fassent l'objet de spoliation par ceux qui disposent plus de capitaux ou à cause de la pauvreté.

Au demeurant, le schéma méthodologique adopté dans cette étude pour analyser le réel met le critère de la pratique à la base de la connaissance. Autrement, il existe une relation dialectique entre la pratique et la théorie. Dans le cas précis, les anciennes procédures d'accès à la terre dans le terroir en étude permettaient et permettent encore aux hommes d'agir en termes de répartition, d'exploitation des terres et de gestion des différends quant à ce. Comme dit plus haut, les procédures coutumières d'accès à la terre subissent la dynamique des contraintes historiques du contexte et se laissent affaiblir par une procédure moderne basée essentiellement sur l'usage de l'argent. Cette dynamique est à la base de la marchandisation des terres qui insécurise les paysans au plan foncier. En effet, il arrive avec ce mode, qu'on déguerpisse des communautés villageoises entières de leurs exploitations agricoles, occupés depuis de temps immémoriaux dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero¹⁹.

Par ailleurs, le mode de gestion des terres dans le terroir en étude est caractérisé par un mouvement évolutif et dialectique qui va de la gestion coutumière des terres leur conférant une valeur d'usage vers une gestion moderne des ressources foncières leur imprimant une valeur marchande. Ce qui explique la marchandisation avancée des terres dans le terroir sous examen. Le caractère révolutionnaire de ce mouvement se justifie par le fait que le nouveau mode de gestion a tendance à supplanter l'ancien. En conséquence, toutes les pratiques et modalités liées à la procédure coutumière d'accès à la terre sont en train d'être ramenées à des simples croûtes²⁰ de ce mode et sont fondamentalement déterminées par un usage croissant de l'argent. En fait, même si les conditions exigées coutumièrement sont réunies, le lopin de terre est accordé au plus offrant de manière générale, pratique qui insécurise les paysans qui ne disposent pas assez de capitaux pour leur accès aux terres cultivables. Ils sont malheureusement les plus nombreux.

Au sujet de la procédure d'échantillonnage, le terroir de Beni-Lubero a été subdivisé en quatre sites d'enquête, à savoir : Kyondo, Magheria, Luotu et Masereka. Ils correspondent à quatre paroisses catholiques intervenant dans le règlement des conflits fonciers, issus en grande partie de la marchandisation des terres, à travers leurs Commissions « Justice et Paix ». Pour identifier les personnes à enquêter pour faire partie de l'échantillon, des axes d'enquête ont été déterminés grâce aux connaissances du chercheur et des enquêteurs lors de leur formation. Les axes d'enquêtes coïncident avec des orientations spatiales ou géographiques permettant de regrouper plusieurs villages concernés par l'insécurité foncière consécutive à la marchandisation des terres.

En outre, le critère mis en jeu pour sélectionner les enquêtés a été la connaissance et/ou la participation active dans les opérations de vente/achat ou courtage des terres, souvent à la base de l'insécurisation des terres agricoles des paysans. Comme ceux qui interviennent dans ces opérations ainsi que leurs victimes, sont de manière générale connus dans les différents sites du terroir et compte tenu de son homogénéité ethnique et culturelle, nous avons utilisé la stratégie de « boule de neige²¹ » pour identifier 394 enquêtés sur lesquels nous avons administré notre questionnaire ; l'interview ou les focus-group ayant été appliqués à certaines personnalités pour l'obtention des informations spécifiques. Enfin, il est à noter que les enquêtés avaient la latitude de fournir une ou plusieurs réponses par rapport à une question, ce qui fonde le fait que les pourcentages

¹⁹Le F.A.T. a publié une étude intitulée « *Diagnostic socio-foncier dans les chefferies de Bahunde et des Baswagha, Province du Nord-Kivu* » et parle plutôt d'une évolution pragmatique de la coutume qui débouche sur une marchandisation imparfaite de la terre, à notre avis, source d'insécurité autour des terres paysannes dans le terroir de Kyondo-Masereka situé en grande partie dans la chefferie des Baswagha.

²⁰Le terme « *croûte* » désigne de façon imagée d'un mauvais tableau (cfr. M. DURAND (Dir), *Dixel dictionnaire*, Paris, éd. RotalitoLombarda, 2009 ; p. 467.

²¹La technique de « *boule de neige* » permet d'identifier les enquêtés pendant le déroulement de l'enquête. Elle facilite sur la sélection des personnes à interroger à partir d'une première répondant au critère de sélection en fonction de l'objet d'étude et qui permet par la suite l'identification d'un deuxième et ainsi de suite.

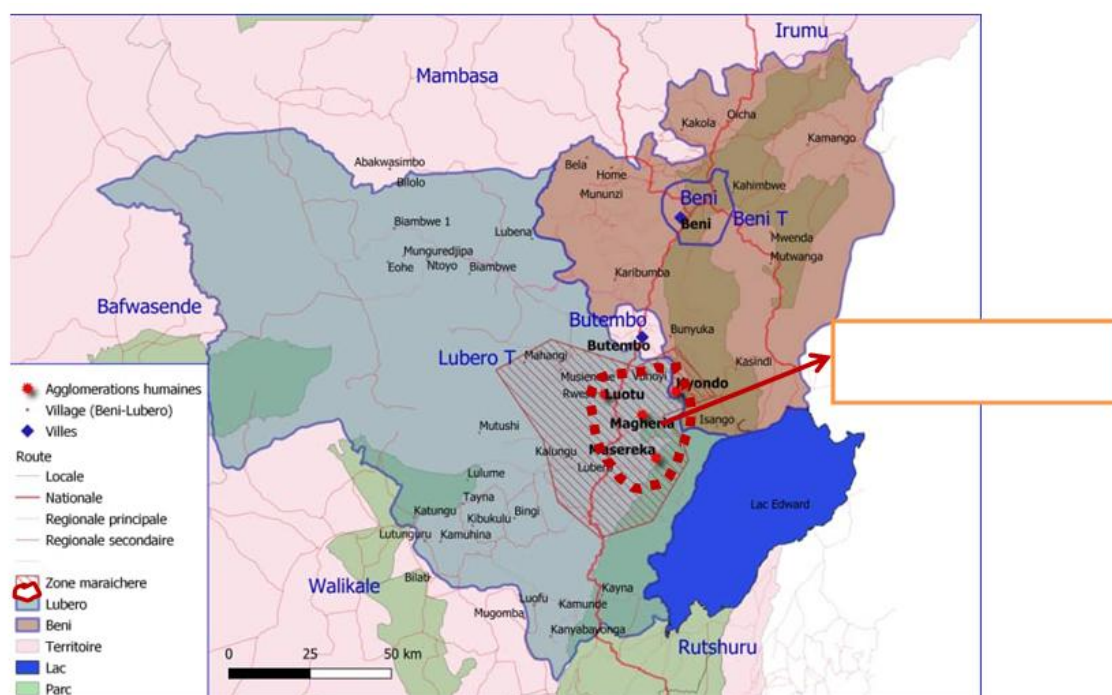
ont été calculés sur base de la sommation des fréquences de réponses au niveau de nombreux tableaux, en lieu et place de la taille de l'échantillon.

III. BREVE PRESENTATION DU TERROIR MARAICHER DE BENI-LUBERO AU NORD-KIVU

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DU TERROIR

Notre terroir d'étude est constitué de l'espace couvrant quatre paroisses catholiques (Kyondo, Luotu, Magheria et Masereka) et correspond selon A. KASAY KATSUVA²² au môle tectonique occidental qui domine le lac Edouard dans les Territoires de Beni et de Lubero, au Nord-Kivu. Selon le même auteur, il s'agit des hautes terres équatoriales au climat assaini par l'altitude et ont présenté les meilleures conditions de peuplement au sein du pays Nande(*). Cette situation justifie pour une large part la surpopulation du terroir de Beni-Lubero dont la localisation est plus ou moins visualisée sur la carte dressée ci-après :

Carte 1. Localisation du terroir maraîcher de Beni-Lubero au sein du pays Nande (Nord-Kivu, R.D.C).



Source : Notre conception à l'aide d'un cartographe de la maison "Green Actions and Best Needlework".

Le terroir maraîcher de Beni-Lubero occupe une proportion des hautes terres de la crête Congo-Nil dont l'altitude dépasse partout 2000 m selon G. COUTEAUX cité par A. KASAY KATSUVA²³. Les limites de ce grand terroir maraîcher le plus ancien et le plus important du Kivu coïncident approximativement avec les tracés des cours d'eau Talihya et Ndihirya à l'Est et Sud-Ouest, avec un axe routier à l'Ouest, et avec l'équateur au Nord. La paroisse catholique située dans l'agglomération de Luotu et qui porte son nom, est située exactement sous l'équateur selon le même auteur. L'érosion a donné à ce pays une topographie vallonnée, composée d'une succession de collines, de vallées et de dépressions marécageuses. Les mamelons et les plateaux de superficie importante sont rares dans ce terroir de telle manière que la grande partie de cultures se

²²A KASAY KATSUVA, « *Paysages agraires dans un secteur maraîcher des hautes terres septentrionales du Kivu (Zaire) : le terroir de Masereka-Kyondo* », In Annales de la faculté des sciences, UNILU, Presses Universitaires de Lubumbashi, vol.3, mai 1983, pp. 95-97.

* Le pays Nande ou Bunande en langue locale désigne au Nord-Kivu, le territoire presque exclusivement peuplé par l'ethnie des Nande ; il correspond aux zones (territoires) de Beni et de Lubero, regroupant plus d'un million d'habitant, confère données de 1980 selon A. KASAY KATSUVA.

²³G. COUTEAUX, *Amélioration de la culture du froment en région de Beni-Lubero (...)* cité par A. KASAY KATSUVA, *op.cit.*, p. 97.

réalise sur des terrains en forte pente, parfois même très abrupte à cause de la rareté des terres consécutives au phénomène de leur marchandisation et l'évolution démographique.

Sur le plan hydrographique, le terroir maraîcher de Beni-Lubero est réparti sur le bassin du Congo et du Nil. Il est caractérisé par un climat équatorial d'altitude dont la moyenne annuelle des températures gravitent autour de 15°C, avec de faibles amplitudes thermiques. L'hydrographie du terroir comporte plusieurs cours d'eau répartis de la manière suivante par site d'enquête :

Tableau 1. Répartition de quelques cours d'eau de l'hydrographie du terroir maraîcher de Beni-Lubero par site d'enquête

N°	Noms site de recherche	Noms cours d'eau
1.	Kyondo	Talihya, Kavirongo, Karangwa, Kalongelero, Kikondo, Kasesa, Lwandembe, Manzaba
2.	Luotu	Talihya, Kyusikyande, Rutsu, Mususa, etc
3.	Magheria	Luveve, Talihiya, Masenzere, Kyusikyande, Nzavu, Kavisa, etc
4.	Masereka	Luveve, Kaleveryo, Talihiya, Kahikwe, Kanyangoko, etc.

Source : Nos enquêtes du mois de juin 2019.

Comme on peut le remarquer, certains cours d'eau traversent les quatre sites d'enquête. C'est le cas de Talihiya. La rivière Luveve par contre, traverse les sites de Masereka et de Magheria avant de se jeter dans la Talihiya.

Les chutes de pluie atteignent annuellement 1.200 m et accusent deux périodes de forte pluviosité et deux périodes de faible pluviosité correspondant respectivement aux équinoxes et aux solstices. Même si la pluviométrie annuelle varie peu de manière générale, les précipitations annuelles connaissent des irrégularités considérables d'une année à une autre. C'est ainsi que les maraichers pensent que les mauvaises récoltes enregistrées parfois dans ce terroir seraient dues en grande partie à cette irrégularité des pluies pendant certains mois²⁴.

A. KASAY KATSUVA²⁵ d'ajouter qu'«à cet inconvénient d'ordre climatique s'ajoutent des contraintes d'ordre pédologique et topographique. En effet, les sols argileux, cultivés depuis trois siècles par une population nombreuse, se dégradent sous l'action combinée de l'érosion sur les pentes et de la surexploitation des terres non compensée par des méthodes phytotechniques appropriées. La forêt d'altitude y a pratiquement disparue et c'est l'herbe des champs qui constitue la végétation la plus répandue ». L'image suivante illustre la morphologie d'un des secteurs du terroir sous examen et renseigne quelque peu sur l'état de la dégradation des sols.

Au sujet de la dégradation des sols, une femme enquêtée dans le site de Masereka a dit à peu près ce qui suit : « les sols sont déjà très dégradés à cause de leur surexploitation par des populations toujours nombreuses. Pour améliorer la production, il faut utiliser du fumier obtenu à base des déjections des chèvres, vaches, moutons, lapins, cobayes,... Ce fumier ne s'acquiert pas gratuitement mais fait l'objet d'un produit commercial depuis bientôt une décennie. Elle a fait remarquer qu'un sac de fumier de 50kgs coûte entre 2000 à 3000 francs congolais soit entre 2 à 3 dollars en 2016. Désormais et l'on ne peut plus se hasarder à cultiver le sol sans disposer du fumier, sinon c'est de la peine perdue. Pour elle, 100 kg de semence de pomme de terre valent 30\$ lesquels permettent de produire grâce au fumier animal 10 sacs de pomme de terre²⁶. Pratiquement, une quantité de fumier est placée dans chaque poquet où l'on sème la pomme de terre. Il y a vraiment nécessité d'associer l'élevage à l'agriculture. Mais, il se pose un problème car cette activité pastorale nécessite de l'espace qui n'existe plus à cause d'une forte démographie.

En somme, le terroir maraîcher de Kyondo-Masereka fait partie intégrante des hautes terres relevant de la région maraîchère du Bunande. A cheval sur l'équateur, il comporte plusieurs agglomérations dont Kyondo, Luotu, Magheria et Masereka sont les plus notables. Ce terroir est caractérisé par un climat équatorial d'altitude du type colombien, résultant de la situation géographique et de la configuration orographique, (altitude, étagement du relief, orientation orographique, lac Edouard) dont l'influence est très manifeste sur les précipitations et sur les températures plus ou moins modérées (13°C à 3.000 m à Masereka et 17°C à 2.200 à Luotu, Magheria,...)²⁷.

²⁴ A. KASAY KATSUVA, *op. cit.*, pp. 97-99.

²⁵ Idem, p. 99.

²⁶ Soit 20\$ le sac, donc globalement 10 sacs X 20\$ = 200\$.

²⁷ A. KASAY KATSUVA, cité par A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, pp. 80-81.

II.3. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET QUESTION FONCIERE

La population de la zone maraîchère de Beni-Lubero, en général, et celle du terroir de Kyondo-Masereka, en particulier, est caractérisée par l'homogénéité ethnique, l'habitat groupé, l'accroissement démographique rapide soutenu essentiellement par le croit naturel ($40\%/00$) et une grande mobilité avec tendance à descendre de hautes terres vers les régions basses situées au Nord et à l'Ouest du secteur maraîcher²⁸. La population est majoritairement de l'ethnie Nande comme le terroir sous examen est situé dans le Bunande. En fait, s'inspirant de l'étude de BERGMANS, A. KASAY KATSUVA²⁹, a déclaré que « contrairement au milieu naturel caractérisé par des éléments hétérogènes, l'environnement humain de l'extrême Nord du Kivu, frappe par son homogénéité culturelle, perçue à travers l'usage quasi-généralisé de la langue « Kinande », l'organisation de l'habitat en gros villages, la propension de la majorité de la population active aux travaux agricoles et l'exercice du commerce, la pratique massive du christianisme (95% de la population) et enfin, un tempérament peu agressif ». Aux dires de KAKULE VYAKUNO³⁰, le pays Nande ou Bunande connaît une forte occupation humaine même si la population est inégalement répartie sur l'espace. Globalement, la population est répartie sur l'espace de manière quasi-proportionnelle à l'altitude. Partant, les fortes densités sont localisées dans les aires des hautes terres au sein desquelles se situe le terroir sous examen alors que les faibles densités démographiques se trouvent dans les basses terres. Toutefois, le même auteur fait remarquer qu'il existe des disparités de densité à l'intérieur de chacune des zones agro-climatiques (basses, moyennes et hautes terres) étant donné que certains facteurs peuvent favoriser la concentration de la population dans certaines zones au détriment d'autres.

Il est à noter que l'accroissement de la population est une réalité indéniable au Bunande en général et dans le terroir de Kyondo-Masereka, en particulier. A PALUKU KITAKYA³¹ renseigne qu'il est prouvé par des statistiques et bien d'études. VYAKUNO a observé l'évolution des effectifs démographiques sur une assez longue période de 70 ans (1930 à 2000) et a constaté une croissance démographique qu'il a qualifiée de vertigineuse et de l'ordre de 3%. Somme toute, la population du Bunande a évolué de 234.694 habitants en 1930 à 1.889.450 âmes en 2000³². Le même auteur renseigne que plusieurs facteurs internes et externes sont évoqués comme étant à la base de l'augmentation de la population. On cite principalement le taux d'accroissement naturel élevé, la disponibilité de la nourriture, la salubrité du territoire, les précautions hygiéniques adoptées par la population, l'existence d'une infrastructure sanitaire plus ou moins adéquate, l'habitat groupé facilitant l'hygiène publique et l'implantation des établissements médicaux et paramédicaux,... L'explication de A. KASAY KATSUVA³³ n'est pas loin de celle de VYAKUNO à ce sujet. Tout en reconnaissant que la population de l'extrême Nord du Kivu ne présente pas de particularités démographiques remarquables de nature à lui assurer une natalité supérieure à celles d'autres communautés ethnoculturelles, il pense que l'augmentation de la population en pays Nande peut avoir résulté du concours de divers paramètres exogènes, susceptibles de réduire les causes de la mortalité. En guise d'hypothèses, l'auteur a évoqué les facteurs tels que le rôle du climat sain d'altitude, la situation alimentaire relativement satisfaisante, une infrastructure sanitaire relativement étoffée, le rôle de l'habitat groupé, et un comportement nataliste traditionnel caractérisé par le vœu de grossir les rangs de la famille par plusieurs enfants. L'auteur renseigne à ce sujet que les différentes opinions exprimées par 1050 femmes enquêtées révèlent que près de la moitié (46%) des femmes souhaitaient élever entre 5 et 10 enfants. Cependant, il faut faire remarquer que la très forte évolution démographique a provoqué une forte pression anthropique sur les terres à la base de leur dégradation avancée. Cette situation a anéanti et continue d'anéantir la capacité productive des terres et justifie pour une large part, la grande pauvreté des populations rurales vivant essentiellement des activités agricoles.

En outre, la forte augmentation de la population dans le terroir de Kyondo-Masereka a une répercussion sur la répartition des terres arables dans les ménages. De manière générale, les familles sont nombreuses, c'est-à-dire constituées de plusieurs membres qui, devenus âgés ou adultes, ont besoin des terres arables propres pour leurs exploitations. Partant, les anciennes répartitions des terres sont revues pour permettre aux membres des

²⁸ A. KASAY KATSUVA et NDAKITI, K., Démographie et planning familial dans un lieu rural de la région du lac Edouard (Kivu septentrional, Zaïre), GEO-ECO-TROP, Liège 1985, pp.89-106.

²⁹ L. BERGMANS, *Les Wanande: croyances et pratiques traditionnelles*, Butembo, éd. ABB, 1971, cité par A. KASAY KATSUVA, *op. cit.*, p. 63.

³⁰ KAKULE VYAKUNO, *Pression anthropique et aménagement rationnel des hautes terres de Lubero en République Démocratique du Congo. Rapport entre société et milieu physique dans une montagne équatoriale*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II, 2 tomes, mars 2006, cité par A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, p. 81.

³¹ A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, p. 81.

³² KAKULE VYAKUNO, *op. cit.*, cité par A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, p. 82.

³³ A. KASAY KATSUVA, *op. cit.*, pp. 82-88.

familles, nouveaux adultes d'accéder à des lopins pour leur survie. Cette opération provoque l'émiettement des champs et est souvent source des conflits fonciers. Certains observateurs pensent qu'on peut se faire une idée sur la structure familiale à partir de la morphologie du terroir de Kyondo-Masereka. En effet, on constate sur le terrain qu'une ancienne grande concession a été morcelée et répartie entre différentes lignées et celles-ci à leur tour, morcellent leurs parties en faveur des familles constitutives et ainsi de suite jusqu'au niveau des individus. Cette situation est exacerbée par le fait que certains lopins de terre sont vendus aux ménages qui en ont besoin et qui disposent d'un peu de capitaux. Il peut être aussi question d'un chef de famille qui morcelle sa concession afin de la répartir à ses enfants devenus responsables ou mariés. Plus tard, ces derniers devraient répartir leurs portions à leurs enfants respectifs.

Dans le même sens, les anciens modes de répartition des terres sont remis en cause étant donné la présence de plusieurs personnes appartenant à certaines lignées et qui sollicitent les terres pour diverses exploitations. Il s'agit des individus ayant atteint la majorité ou des membres de la communauté qui avaient émigré vers d'autres terroirs et qui reviennent, fuyant les hostilités de tout genre comme c'est presque la mode dans la Province du Nord-Kivu. Partant, les tractations autour d'une éventuelle et nouvelle répartition des terres afin de réinstaller les retournés dans le terroir ou placer les nouveaux majeurs ne se réalisent pas sans douleurs (difficultés) dans un contexte où les communautés rurales ont déjà été insérées dans le système capitaliste, caractérisé par une forte marchandisation des terres.

Tout compte fait, ce phénomène d'émiettement des champs consécutif à une forte pression anthropique sur les terres aggrave la pauvreté dans le terroir sous examen. En effet, les sols surexploités ne sont plus mis en jachère et sont de dimensions très réduites et ne permettent plus aux usagers de produire ce dont ils ont besoin. C'est dans cette logique que plusieurs propriétaires fonciers préfèrent utiliser le métayage ou la marchandisation des terres pour essayer de profiter un peu plus de leurs terres. Ces opérations peuvent ne pas être conformes aux dispositions coutumières ou à la loi foncière, ce qui peut faire dégénérer la situation et amener à des conflits. Pendant nos enquêtes sur le terrain, nous avons été renseigné sur les différends de ce genre.

IV. Principaux Resultats De L'étude

1) De la dynamique d'occupation des terres dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero

La saisie de cette dynamique impose qu'on se fasse une idée sur les mécanismes d'accès aux terres agricoles dans les anciens temps, c'est-à-dire conformément à la procédure coutumière pour qu'on comprenne la nature des transformations qui ont eu lieu en matière d'accès aux terres et qui évoluent vers leur marchandisation insécurisant dans le terroir en étude. Les données y relatives sont résumées dans le tableau ci-dessous dressé.

Tableau 2 : Mécanismes traditionnels d'accès à un lopin de terre

Mécanismes traditionnels d'accès à un lopin de terre	Fréquence	Pourcentage
Payement d'une poule ou chèvre au chef ou propriétaire terrien	373	30,9
Offrande de certains biens de valeur (boissons, vivres, animaux) aux titulaires des terres	269	22,3
Rendre service plusieurs fois au propriétaire terrien	188	15,5
L'action d'épouser une femme dans la famille du chef terrien	167	13,8
Simple demande au détenteur de la terre ou chef terrien	166	1,8
Usage des relations avec les chefs de terre	22	1,7
Par émancipation à partir du mariage	21	13,7
Total	1206	≈100

Source : Enquête, mai-juin 2020.

De la lecture des données du tableau, il se dégage le constat que les mécanismes traditionnels d'accès à un lopin de terre sont diversifiés. Toutefois, les plus prépondérants en termes de proportion sont le paiement d'une poule ou d'une chèvre au chef terrien (30,9%), l'offrande de certains biens de valeur aux titulaires des terres (22,3%), l'action de rendre plusieurs fois service au chef de terre (15,5%), le fait d'épouser une femme dans la famille du chef terrien (13,8%) et la simple demande au détenteur de la terre (13,7%). Les deux autres mécanismes sont l'usage des relations avec les chefs de terre et l'émancipation à partir du mariage et représentent des faibles proportions. Elles occupent respectivement 1,8% et 1,7%.

En marge de ces considérations chiffrées sur les mécanismes traditionnels d'accès au foncier, la personne ou la famille qui acquérait les terres avait l'obligation de payer régulièrement la redevance convenue auprès du chef de terre ou « *Mukama* ». A ce titre, A. PALUKU KITAKYA³⁴ renseigne que « les *Bakama* sont les principaux détenteurs des terres claniques chez les Nande. C'est à eux que revient la redistribution suivant

³⁴A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, p. 93.

différentes conventions coutumières dont la plupart consistent à payer la redevance coutumière ... » qui constitue la plus grande condition pour l'accès à la terre.

En outre, s'il faut faire une relecture de divers mécanismes d'accès à la terre présentés dans le tableau, il y a lieu de faire remarquer le fait qu'ils sont presque tous axés sur l'affermissement ou la consolidation des relations sociales entre les membres de la communauté. Les terres sont perçues comme facteur de production des biens nécessaires à la survie des membres de la communauté clanique et un maillot de renforcement des rapports sociaux entre les membres. En fait, la terre n'est pas individualisée mais elle est bel et bien une propriété communautaire gérée par les chefs de terre et à laquelle on accorde principalement une valeur d'usage. A ce titre, O. DE SCHUTTER³⁵ écrit que : « la terre n'a pas seulement une valeur économique, elle est aussi une source d'interaction sociale, d'inclusion, une source d'appartenance à la communauté ».

Autrement, la gestion de la terre est organisée de telle sorte que chaque membre de la communauté bénéficie du droit de sa jouissance afin d'assurer la survie et participer à la vie communautaire. Cette logique correspond au contexte d'une formation sociale non encore capitaliste. Et comme le terroir maraîcher de Beni-Luberoest déjà engagé dans une dynamique de transformation des rapports sociaux entre les hommes, étant donné son insertion dans la logique de l'économie marchande, nous avons cherché à savoir si nos enquêtés ont pris conscience du changement ou de la modification en matière d'occupation ou d'accès à la terre dans le terroir en étude. Les données y relatives sont synthétisées dans le tableau ci-dessous dressé :

Tableau 3 : Position des répondants sur l'existence de la dynamique d'accès aux terres

Sites d'enquête	Position du répondant			
	Oui		Non	
	Fréq.	%	Fréq.	%
MAGHERIA	98	100	00	00
MASEREKA	93	95,8	04	4,1
KYONDO	91	91,0	90	9,0
LUOTU	89	89,8	10	10,1
Totaux	371	94,1	23	5,8

Source : Enquête, mai-juin 2020.

De l'examen des données contenues dans ce tableau, il se dégage le constat que la grande majorité des répondants interrogés dans les différents sites du terroir sous examen est consciente et unanime au sujet des transformations qui s'opèrent dans la procédure d'occupation ou d'accès aux terres. Ces transformations sont orientées vers diverses transactions qui consacrent de plus en plus la marchandisation des terres à Kyondo-Masereka. Elles sont visualisées par le caractère élevé des proportions du « oui » au niveau de différents sites d'enquête. A Magheria et Masereka, cette proportion est respectivement de 100% et 95,8%. Les rares enquêtés qui ont répondu par le « non » seraient des contrées dont les terres ne sont pas encore suffisamment convoitées par ceux qui disposent des capitaux.

A ce sujet, quoique référence soit faite à un contexte différent de celui du terroir en étude, J. P. CHAUVEAU et al.³⁶, renseignent qu'en Côte d'Ivoire, il y a modification progressive des modes d'accès à la terre avec l'intégration des communautés villageoises à l'économie de marché (...). Chemin faisant, la demande en terre devenue source de valeurs marchandes augmente considérablement. En plus, les villageois, sous le coup d'une paupérisation croissante et sur incitation des nouveaux courtiers en foncier ont commencé à vendre leurs terres. Au demeurant, cette situation est similaire à celle de Kyondo-Masereka car pour A. PALUKU KITAKYA³⁷, référence faite à la région de Butembo, l'accès aux terres par achat/vente est une réalité indéniable même si ce marché des terres se caractérise par l'informalité et son imperfection.

Au regard de ce qui précède, nous nous interrogeons sur les manifestations du changement de la procédure d'accès aux terres dans le terroir sous examen. Les données s'y rapportant sont présentées dans le tableau suivant :

³⁵O. DE SCHUTTER, Enjeux de l'accès à la terre dans un monde globalisé et impact sur les droits des populations, in *Actes de la conférence conflits fonciers ; Défis et résolutions*, organisée à Bruxelles par RCN Justice et Démocratie, le 14 juin 2010.

³⁶J. P. CHAUVEAU et al., *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique, de l'Ouest : résultats du projet de recherche CLAIMS*, Rapport d'étude, Nottingham (Royaume Uni), Russell Press, 2006, pp. 4-5.

³⁷A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, p.137.

Tableau 4 : Manifestations du changement dans la procédure d'accès aux terres dans la région maraîchère de Beni-Lubero

Manifestations du changement dans la procédure d'accès aux terres	Fréquence	Pourcentage
Monétarisation de l'accès à la terre par le chef de terre et les paysans	272	31,2
Attrait vers l'argent et l'esprit du lucre par le chef de terre et le paysan	210	24,1
Achat des terres rurales avec des capitaux en provenance des villes (Butembo, Beni...)	152	17,4
Conversion de la redevance coutumière en argent	129	14,8
Instauration d'un contrat de métayage et/ou fermage basé sur l'argent	107	12,2
Total	870	≈100

Source : Enquêtes, mai-juin 2020.

Sur ce tableau, il y a lieu de constater que les manifestations liées à la dynamique de l'accès aux terres dans le terroir sous examen sont diversifiées. Elles sont toutes orientées vers le gain d'argent. En termes de proportion, la monétarisation de l'accès à la terre par le chef de terre, ..., l'attrait vers l'argent et l'esprit du lucre, ... et l'achat des terres rurales avec des capitaux en provenance des villes (...) sont les plus prépondérantes. Elles représentent respectivement 31,2%, 24,1% et 17,4%. Les deux autres manifestations occupent des proportions non négligeables (14,8% ; 12,2%) et consacrent également de manière significative les procédures de marchandisation des terres rurales dans le terroir.

Corrélativement à cette situation, allusion faite au contexte du Nord-Kivu, UWAKI³⁸ renseigne que « ... la vente des terres rurales est en réelle expansion dans tous les territoires. La majorité des chefs traditionnels vendent désormais les terres familiales et celles qui sont exploitées par des paysans ». En réaction contre cette attitude mercantile des chefs de terre/coutumier et la pauvreté aidant, les paysans vendent également leurs terres pour résoudre tant soit peu leurs multiples problèmes de survie ou pour éviter que les terres ne leur soient ravies par les chefs des terres. La situation est presque identique au Burkina Faso selon J. P. CHAUVEAU et al.³⁹ car depuis une quinzaine d'années, des terres rurales se vendent et s'échangent contre argent par les paysans dans certaines provinces, alors que l'idée même de la terre comme marchandise est encore très peu visible socialement.

Logiquement, nous avons cherché à connaître les facteurs qui expliquent les dynamiques d'occupation des terres dans la région maraîchère de Beni-Lubero. Les données y relatives sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 5: Facteurs explicatifs des dynamiques d'occupation des terres à Kyondo-Masereka

Facteurs explicatifs des dynamiques ...	Fréquence (n=394)	%
Transformation (mutation) de la valeur d'usage de la terre en valeur marchande	249	25,1
L'augmentation de la population dans le milieu	246	24,7
Expansion du capitalisme urbain au niveau du foncier en milieu rural	182	18,3
Influence des hommes politiques et commerçants originaires du milieu à la recherche des terres à acquérir	157	15,8
Mauvaise gestion ou gouvernance des terres	109	10,9
Supériorité (primat) du droit positif sur le droit foncier coutumier	49	4,9
Total	992	≈100

Source : Enquête, mai-juin 2020.

De la lecture des données du tableau, il se dégage le constat que plusieurs paramètres expliquent l'évolution des modes d'occupation des terres dans le terroir sous examen. Ils sont également répartis en termes de proportions, mais les plus prépondérants sont la transformation de la valeur d'usage de la terre en valeur marchande (25,1%), l'augmentation de la population (24,7%), l'expansion du capitalisme urbain au niveau du

³⁸UWAKI/Nord-Kivu, Rapport du diagnostic de la sécurisation foncière des femmes paysannes au Nord-Kivu. « Femme et accès à la terre », Goma, *Rapport d'étude*, 2018, p 30.

³⁹J. P. CHAUVEAU, *op. cit.*, p.7.

foncier en milieu rural (18,3%) et l'influence des hommes politiques et commerçants originaires du milieu, ... (15,8%). Les deux derniers paramètres représentent des proportions faibles et occupent respectivement 10,9% et 4,9%.

En marge de ces considérations chiffrées, ces divers facteurs explicatifs fonctionnent en synergie et induisent des transformations dans les modes d'accès à la terre. En effet, l'insertion progressive du terroir sous examen dans le système capitaliste (économie marchande) induit la transformation de la valeur d'usage de la terre en valeur marchande. Dans pareil contexte, cette valeur marchande du foncier ne fait qu'accroître avec l'augmentation de la population dans le terroir et qui a besoin des terres arables pour l'organisation de ses travaux agricoles. En conséquence, les ruraux sont obligés de déboursier de l'argent pour accéder aux terres, contrairement à la procédure foncière coutumière comme dit plus haut. En outre, l'expansion du capitalisme urbain par l'entremise de l'influence des hommes politiques et commerçants originaires du milieu à la recherche des terres concourent significativement à l'accroissement de la compétition ou mieux une pression des acteurs sur les terres rurales. En fait, elle débouche sur la raréfaction des terres agricoles dans le terroir.

Au regard de ce qui précède, P. JACQUEMOT⁴⁰ a écrit que « le caractère inaliénable de la terre, souvent associé aux liens mystiques terres-ancêtres-génies-fécondité (...) est sérieusement ébranlé. A part dans les zones les plus reculées, la tendance vers une individualisation des droits et une marchandisation de l'accès à est devenue de plus en plus évidente, avec l'accroissement de la pression foncière et de la valeur économique du sol, du fait, en particulier de la pression démographique, (...), de l'urbanisation et de l'expression d'une demande des terres rurales provenant des élites locales ». Au demeurant, la mauvaise gouvernance des terres doublée de la primauté du droit positif sur le droit foncier coutumier ne fait que davantage transformer la terre en bien marchand.

En effet, ceux qui disposent des titres de propriété sur le foncier, sont dans la pratique, propriétaires de leurs concessions et peuvent les vendre facilement. Autrement, l'acquisition d'une terre par le biais du droit positif (cfr la loi foncière) la transforme en marchandise. En plus, ceux qui disposent des capitaux accèdent facilement aux terres. Ils ont la latitude de faire établir les titres légaux pour ces terres et peuvent vendre à des tiers. En conséquence, et comme le reconnaît l'auteur précité, les filières d'accès à la terre et à ses ressources s'inscrivent de plus en plus dans l'économie marchande. Elles échappent de ce fait aux relations lignagères qui furent jadis le substrat d'identités, d'équilibres, de croyances, ... En fait, la terre est en quelque sorte désocialisée⁴¹.

En outre, pour scruter davantage la dynamique d'occupation des terres à Kyondo-Masereka afin de mieux cerner le moment venu les facteurs de la marchandisation insécurisante des terres, nous avons cherché à savoir les facteurs qui expliquent le plus les transformations en matière d'accès ou d'occupation des terres. Les renseignements y relatifs sont résumés de la manière suivante :

Tableau 6 : Facteurs expliquant le plus la dynamique d'occupation des terres dans la région maraîchère de Beni-Lubero

Facteurs expliquant le plus la dynamique ...	Fréquence	Pourcentage
L'utilisation de l'argent	206	31,5
Augmentation de la population	194	29,7
La mauvaise gouvernance des terres par les chefs de terre à cause de l'argent	148	22,6
Influence de ceux qui détiennent l'argent à la recherche des terres	105	16
Total	653	≈100

Source : Enquêtes, mai-juin 2020.

Même si les facteurs explicatifs des dynamiques d'occupation des terres dans le terroir sous examen sont quelque peu diversifiés (cfr tableau 14), quatre d'entre eux semblent être plus déterminants, de l'avis des répondants. En effet, l'insertion très poussée du terroir sous examen dans l'économie marchande fait que l'usage de l'argent (31,5%) soit considéré comme la mode. Chemin faisant, presque tous les rapports humains sont structurés en fonction des intérêts évalués en argent, y compris ceux ayant trait à l'occupation ou l'exploitation des terres. Les anciens rapports fonciers issus des conventions coutumières sont devenus dysfonctionnels ou non opérants à cause de la forte privatisation des terres, jadis lignagères, dans le terroir. Cette situation est à la base de plusieurs contradictions dans bien de communautés villageoises comme la majorité des membres a encore en tête l'idéologie communautariste en matière de propriété sur les terres.

⁴⁰ P. JACQUEMOT, *op. cit.*, <http://www.willagri.com>, consulté le 29 août 2020.

⁴¹ P. JACQUEMOT, *op. cit.*

Référence faite à cette logique, A. PALUKU KITAKYA⁴² écrit qu'« à côté de l'attribution coutumière des terres (principal mode traditionnel d'accès à la terre), se développe l'achat des terres. En d'autres termes, il s'installe un marché émergent dans lequel la terre peut faire l'objet d'une propriété privée qui se développe à côté ou au sein d'un système traditionnel considérant la terre comme un bien communautaire sacré ayant une valeur d'usage et non une valeur marchande. Les chefs de terres en quête d'argent, de signe de modernité et d'autres formes de pouvoir, dépossèdent progressivement (...) la terre des anciens exploitants (...). Cette situation attise les conflits fonciers (...) ».

En outre, les répondants sont revenus sur l'augmentation de la population (29,7%) comme facteur expliquant le plus la dynamique d'occupation des terres dans le terroir. En fait, dans un contexte déjà caractérisé par l'émergence des rapports marchands en matière d'accès aux ressources foncières, l'augmentation de la population est interprétée par les détenteurs des droits sur les terres comme une opportunité d'augmentation du nombre des preneurs ou sollicitants des terres à acquérir par achat. Ce qui, par ricochet, induit leur raréfaction et leur cherté. Ce résultat n'est pas atypique dans la mesure où plusieurs études réalisées sur le foncier dans divers contextes africains considèrent l'évolution démographique comme un facteur qui renforce la marchandisation des terres.

Chemin faisant, nous faisons allusion par exemple à l'étude réalisée par deux dames, à savoir A. MANSION et C. BROUTIN⁴³ sur les politiques foncières, référence faite à l'Afrique subsaharienne. Pour elles, le foncier constitue un bien de plus en plus convoité sous l'effet des grandes évolutions actuelles, notamment la croissance démographique et urbaine. En fait, vingt ans après l'Asie et l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne est la dernière partie du monde à entamer son processus de transition démographique. Sa population estimée à 860 millions de personnes contre 250 en 2006, avec une croissance démographique annuelle toujours supérieure ou égale à 2,5 depuis 1960 devrait atteindre 1,4 milliards en 2040, soit un doublement en un peu moins de 40 ans. En conséquence, l'accroissement très rapide de la population, comme c'est le cas dans le terroir en étude, engendre une pression importante sur les terres en milieu rural comme urbain. Cette situation est à la base de l'exacerbation du phénomène de marchandisation des terres.

Une autre étude est celle de A. DURAND – LASSERVE et E. LE ROY⁴⁴ sur la situation foncière en Afrique. Ils ont écrit que selon le rapport de la FAO (2005), 65% des terres agricoles de l'Afrique subsaharienne sont dégradées à cause de l'érosion hydrique et éolienne, consécutive à la pression anthropique sur les terres. Le facteur démographique renforce la dynamique des conditions d'occupation de deux manières ; en accroissant la valeur ou l'utilité de la terre car toujours recherchée et en augmentant l'opportunité offerte aux chefs terriens et autres membres de la communauté à pouvoir trouver des preneurs de leurs terres. Pareille situation induit une inadéquation entre la quantité de la population et celle des terres arables. En conséquence, ceux qui sont titulaires ou gestionnaires des droits fonciers, notamment les chefs de terre se retrouvent en situation de monopole de marché. Dans un tel environnement il peut s'observer les signes d'une mauvaise gouvernance foncière.

Chemin faisant, un autre paramètre qui justifie le plus la dynamique d'occupation des terres dans le terroir maraîcher de Beni-Luberoest la mauvaise gouvernance des terres par les chefs de terre pour des fins de gain d'argent (22,6%) et par ricochet par l'Etat selon notre appréhension. En fait, comme dit supra, les chefs des terres sont les premiers répondants en matière de gestion quotidienne des terres. Ils sont chargés de la distribution ou cession des terres aux ayant-droits et à ceux qui en ont besoin conformément aux conventions foncières coutumières. Cependant, sous le coup de la pauvreté ou de l'esprit mercantile ou du lucre, les chefs de terres vendent à volonté les terres lignagères sans l'aval des autres membres de la dignité lignagère. Il en est de même du pouvoir public qui procède fréquemment à la vente des terres paysannes par l'entremise de ses mandataires. Cette situation se confond ou frise la mauvaise gouvernance foncière.

Corrélativement à cette situation ci-haut présentée, UWAKI⁴⁵ trouve que la transaction foncière est épineuse à partir du moment où la population considère que les politiques foncières qui accordent la propriété du sol et du sous-sol à l'Etat sont contreproductives. En fait, l'Etat ou mieux le pouvoir public ne réunit pas les moyens nécessaires pour contrôler cette propriété. De ce fait, certaines réserves foncières sont spoliées et les ressources qu'elles portent font souvent l'objet de pillage avec la complicité de certains mandataires de l'Etat. En outre, la menace de l'Etat consiste, de manière générale, à des mesures régaliennes qui fragilisent les droits coutumiers. C'est pour cette raison que la vente des terres rurales est en pleine expansion dans tous les territoires. La plupart des chefs traditionnels procèdent à la vente des terres familiales, y compris celles qui sont

⁴² A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, pp. 8-9.

⁴³ A. MANSION et C. BROUTIN, *Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis, acteurs et initiatives contemporaines*, <http://www.inter-réseaux.org/revue-grain-de-sel>, consulté le 11 septembre 2020.

⁴⁴ A. DURAND – LASSERVE et E. LE ROY, *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, Paris, Imprimerie de Mont Ligeon, 2012, p. 29.

⁴⁵ UWAKI/Nord-Kivu, *op. cit.*, p. 30.

exploitées par les paysans. Comme dit supra, cette situation est exacerbée par les détenteurs des capitaux, à la recherche des terres à acquérir par achat.

En conséquence, le dernier facteur expliquant le plus la dynamique d'occupation des terres dans le terroir en étude est l'influence des détenteurs des capitaux (argent) à la recherche des terres (16%). En effet, lorsque les chefs de terre et les autres titulaires des droits fonciers se rendent compte que plusieurs détenteurs des capitaux sillonnent le terroir à la recherche des terres à acquérir par achat, ils remettent en cause les anciennes conventions foncières coutumières et imposent des nouvelles conditions d'accès aux terres. Ces dernières ont comme substance essentielle l'argent.

Chemin faisant et référence faite aux territoires de Masisi et de Rutshuru au Nord-Kivu, UWAKI⁴⁶ écrit que ceux qui ont de l'argent saisissent cette opportunité pour acquérir des vastes étendues de terres qui ne sont pas directement mises en valeur par leurs acquéreurs en termes d'activités agropastorales. C'est ainsi qu'il se développe un faire-valoir indirect sous la forme de la mise en location des terres. Les frais de location de ces terres varient entre 10\$ et 150\$ par saison et par carré⁴⁷ et/ou par hectare pour ceux qui les sollicitent pour l'organisation des activités agricoles. Cependant, pour ceux qui en ont besoin pour le pâturage, les frais de location s'élèvent à 5\$ par mois et par vache. Dans la même veine, un ingénieur agronome originaire du territoire de Masisi que nous avons interrogé a décrit les conséquences néfastes et prévisibles de ce faire-valoir indirect des terres. En effet, il a regretté le fait l'élevage bovin risque de disparaître car ceux qui ont l'argent et qui investissent dans l'agriculture paient facilement 300\$ (trois cents dollars américains) par hectare pour une période culturelle (3 à 4 mois). En conséquence, devant ces étendues des terres, jadis utilisées comme fermes d'élevage bovin sont en train d'être transformées à champs de pommes de terre et autres cultures. Les fermiers-éleveurs trouvent qu'ils gagnent plus dans ce faire-valoir indirect de terres des pâturages, comparativement à la pratique de l'élevage qui nécessitent beaucoup d'intrants qui coûtent chers. Dans cette logique les paysans pauvres, sans capitaux sont encore exclus de l'accès aux terres alors qu'ils en ont grandement besoin pour l'organisation des activités agricoles pour des fins de leur vie et survie.

Nonobstant le fait que cette condition est très décriée par la majorité, elle est très répandue dans le milieu. Au demeurant, on constate que pour contourner ce prix élevé, les éleveurs locataires des terres accompagnent leurs troupeaux de bovins par des animaux de petit bétail comme les moutons et les chèvres, comme d'habitude, ils ne sont pas comptabilisés, pour compenser le manque à gagner en termes de paiement. Dans la même veine, c'est-à-dire pour réduire le prix de location des terres à cultiver, les veuves et jeunes filles, incitées par le besoin et la recherche des terres à cultiver, elles sont presque contraintes de s'amouracher avec les agents des concessions afin d'accéder à un lopin de terre. Cette situation ou pratique accroît, à coup sûr, les violences sexuelles basées sur le genre.

En fin, pour A. MANSION et C. BROUTIN⁴⁸, la terre est un capital, au besoin une valeur refuge sur laquelle investissent les citadins (même les ruraux) au profit de leur progéniture ou pour accroître leur propre richesse, souvent par le truchement des pratiques spéculatives. Ces pratiques évoluent très vite aujourd'hui en fonction de l'augmentation très importante (remarquable) de la valeur des parcelles, notamment en milieu péri-urbain ou dans les alentours des grandes agglomérations rurales où les champs sont mués en terrains à bâtir. Chemin faisant, cette dynamique foncière s'accompagne des pratiques clientélistes qui amènent les élites économiques ou politiques nationales et locales à utiliser le foncier comme moyen de redistribution et de consolidation de leur base sociale et de leur clientèle politique. Ce qui consacre l'idée de l'influence de ceux qui détiennent les capitaux sur la scène foncière dans les milieux ruraux.

Les raisons explicatives de la vente des terres dans la région d'étude étant connues, l'on peut s'interroger ou mieux examiner les facteurs (causes) de la marchandisation insécurisante des paysans afin de vérifier notre hypothèse principale. La situation y relative est résumée dans le tableau ci-dessous dressé :

Tableau 7 : Causes de la marchandisation insécurisante des paysans au plan foncier dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero

Causes de la marchandisation insécurisante ...	Fréq.	%
La perte des droits fonciers des paysans issus de la coutume	316	31,8
L'absence de la prise en compte des besoins vitaux des paysans	237	23,9
Transfert irréversible des droits fonciers des paysans à des tierces personnes disposant des capitaux	203	20,4

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Le terme « carré » désigne une petite parcelle (champ) équivalent à un quart d'un hectare sollicitée en location par les agriculteurs, faute des moyens financiers suffisants. En plus, ils n'ont même pas l'occasion ou le choix d'y expérimenter une nouvelle technique agricole car l'exploitation y est à titre précaire.

⁴⁸ A. MANSION et C. BROUTIN, *op. cit.*, in <http://www.inter-réseaux-org/revue-grain-de-sel>, consulté le 11 septembre 2020.

Corruption récurrente des chefs de terres ou d'autres instances de conciliation par les acteurs fonciers disposant des capitaux et avides des terres	144	14,5
Primauté de détenteurs des capitaux par rapport aux paysans pauvres marginalisés	91	9,1
Total	621	≈100

Source : Enquête, mai-juin 2020.

On peut lire sur ce tableau que les facteurs de la marchandisation des terres qui insécurise les paysans au plan foncier dans la région sont nombreux ou diversifiés. Toutefois, trois d'entre eux prédominent au regard de leurs proportions. Le premier facteur est la perte des droits fonciers des paysans issus de la coutume (31,8%). En fait, comme l'agriculture constitue l'activité principale et la source des revenus pour la quasi-totalité des paysans, la perte des droits fonciers coutumiers par le biais de la marchandisation des terres insécurise véritablement les paysans ; surtout les sans terres propres. Ils n'ont plus la possibilité de les exploiter (cultiver) pour produire les ressources nécessaires à leur vie et survie. Désormais, l'usage de ces terres est soumis à des conditions monnayées, insurmontables par les paysans sans revenu suffisant. Nous faisons principalement allusion aux conditions relatives à leur achat, à leur location ou au métayage.

Partant de cette logique, A. PALUKU KITAKYA⁴⁹ écrit que certains paysans ruraux sont victimes du retrait de terres par les chefs terriens pour la vente aux puissants détenteurs de moyens financiers. Cette pratique (retrait des terres) à la base d'une conflictualité foncière et des mésententes intra et interfamiliales dans la région induit la pauvreté des masses paysannes, la terre étant la principale source de revenu des populations rurales. Chemin faisant, face à « l'accumulation des terres par une minorité d'élites bourgeoises dans les territoires de Beni et Lubero, on assiste paradoxalement à l'accroissement des vastes exploitations agropastorales (latifundia) et conséquemment ç un fort morcellement des parcelles (microfundia) des petites exploitations paysannes »⁵⁰. Ce phénomène qui débouche à l'émergence d'une importante classe de paysans sans terre est appelé par l'auteur « *Latimicrofundisation* » du milieu rural. A Beni-Lubero, c'est cette dernière classe qui domine étant donné que la population est nombreuse et que les terres sont anarchiquement vendues.

Le deuxième facteur prédominant est l'absence de la prise en compte des besoins vitaux des paysans (23,9%). Il est consécutif au premier dans la mesure où la remise en cause ou la perte des droits fonciers issus de la coutume induit la suppression d'un grand facteur de production (la terre), utile pour la production des biens ou ressources nécessaires pour la satisfaction des besoins vitaux des populations paysannes, surtout celles sans terres propres. En fait, la nourriture, les revenus pour faire face à divers problèmes sociaux (au niveau individuel ou collectif) sont obtenus sur base du travail de la terre. A ce sujet, M. MERLET et M. PERDRIault⁵¹ renseignent que les investissements réalisés dans le secteur agricole peuvent contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des contrées où ils sont réalisés dès lors qu'ils ne se muent pas en une réduction nette de la production alimentaire, que les revenus générés sont partagés avec la population locale et qu'ils sont suffisants pour leur permettre un meilleur accès à l'alimentation. Or, ceux qui investissent dans le secteur agricole par le biais de la marchandisation des terres au niveau de la région d'étude s'accaparent des terres anciennement exploitées par les paysans sans terres propres conformément à la coutume. En conséquence, ils amenuisent leurs capacités productives des aliments et suppriment les possibilités d'accès aux revenus susceptibles de financer la satisfaction des autres besoins. En plus, au niveau étatique, aucune disposition n'est prise pour encadrer, soutenir ou réorienter les paysans dépossédés de leurs terres par leur marchandisation.

Le troisième facteur prédominant est le transfert irréversible des droits fonciers des paysans à des personnes disposant des capitaux (20,4%). En fait, la marchandisation des terres dans la région d'étude consacre la cession définitive des terres agricoles paysannes à ceux qui disposent des capitaux (argent). Ils deviennent des véritables propriétaires et contrôlent la gestion des ressources naturelles qui s'y trouvent. En plus de la perte de leurs droits sur les terres agricoles, les paysans perdent aussi le droit d'user les ressources naturelles pour satisfaire certains de leurs besoins. Dans la région d'étude, il existe certaines concessions qui contiennent des pierres, du gravier, de l'argile, ... qui sont autant des ressources utilisées dans la construction des bâtiments, mais aussi dans l'art, notamment la poterie et qu'ils ne contrôlent plus après cession de leurs terres via la marchandisation.

Chemin faisant, les appropriations des droits fonciers consécutives à la marchandisation des terres remettent très souvent en question des droits fondamentaux de l'homme, notamment le droit d'accès à des ressources existantes (droit d'accès à l'eau, à la pâture et à la culture des terres). Pourtant, l'accès à la terre est reconnu comme base de la production d'aliments en même temps que la terre a aussi une dimension culturelle, sociale et statutaire fondamentale dans les formations sociales paysannes. En fait, les rapports à la terre sont, de

⁴⁹ A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, p. 223.

⁵⁰ A. PALUKU KITAKYA, *Idem*.

⁵¹ M. MERLET et M. PERDRIault, *op. cit.*, p. 27, www.foncier-developpement.org

manière générale, indissociables des rapports des hommes entre eux⁵². Cette situation ainsi peinte est vécue dans le terroir de Kyondo-Masereka à la suite de la marchandisation des terres. Elle est à la base d'une forte conflictualité autour des terres et des fissures sociales d'une extrême gravité dans les familles à cause de la perte des droits fonciers.

Au demeurant, A. PALUKU KITAKYA⁵³ écrit à ce sujet, référence au contexte de la région de Butembo que « dépossédés de leurs principales ressources et source de revenu, les petits paysans n'ont pas beaucoup d'alternatives d'emploi. La majorité de paysans n'ont pas étudié. De ce fait, ils ne peuvent pas assumer des fonctions qui requièrent des compétences spécifiques (...). Les paysans sans terres optent généralement pour plusieurs stratégies, notamment l'exercice de petites activités de débrouillardise (...), l'occupation illégale des réserves naturelles et la migration vers les régions qui ont des disponibilités de terres ».

En outre, deux autres facteurs significatifs expliquent le caractère insécurisant de la marchandisation des terres dans la région d'étude. Il s'agit de la corruption récurrente des chefs de terres ou d'autres instances de conciliation par les acteurs fonciers disposant des capitaux et avides des terres (14,5%) et la primauté de détenteurs des capitaux par rapport aux pauvres paysans marginalisés (9,1%). En fait, dans un contexte caractérisé par une précarité grandissante des conditions de vie et qui n'épargne personne, la présence des détenteurs des capitaux et avides des terres pour divers investissements induit la corruption récurrente des chefs terriens devenant favorables à la vente des terres lignagères. Pour réussir leur coup, et comme dit plus haut, ils commencent par remettre en cause les anciennes conventions coutumières avec leurs vassaux ou les exploitants des terres à cause du délitement de la valeur symbolique de la redevance coutumière par rapport à l'accroissement de la valeur monétaire/marchande de la terre. Ils finissent par vendre les terres à des capitalistes. De façon générale, les revenus générés par la vente des terres ne sont pas gérés de manière équitable entre les divers « copropriétaires » des terres lignagères, ce qui engendre des sentiments de mécontentement ou au besoin des conflits au sein des familles.

Chemin faisant, les mécontents des familles ou des lignages procèdent également, le plus souvent, à la vente d'autres lopins de terre pour se rendre justice face à la gloutonnerie de leur représentant (chef de terre) et d'autres privilégiés de la famille ou de la lignée. C'est ainsi que la vente des terres se généralise dans la région d'étude jusqu'au niveau des simples paysans qui vendent régulièrement ou non des terres de peur de les perdre ou à cause de leurs conditions de pauvreté. A ce sujet, référence faite au contexte du Burkina Faso, P. LAVIGNE DELVILLE et al.⁵⁴ renseigne qu'au début, les ventes des terres étaient restrictives. En fait, seuls les membres du lignage du vendeur pouvaient acheter. Si progressivement chaque individu pouvait être candidat acheteur, la procédure ou la transaction était soumise à l'approbation de la famille du vendeur. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas car aucune approbation n'est sollicitée. En conséquence, on assiste à des ventes frauduleuses (effectuées à l'insu des membres de la famille du vendeur). Des parcelles peuvent être vendues à plusieurs acheteurs, situation qui engendre des conflits. Malheureusement, ces divers actes ne font que réduire, si pas anéantir le capital foncier du groupe ou de la région de sorte que cette situation engendre des masses populaires sans terres, c'est-à-dire sans moyens de production, comme la terre constitue le plus grand facteur de production dans la région.

Cet état des choses est en train de perdurer ou paraît irréversible dans la mesure où ce sont les détenteurs des capitaux qui dominent la scène foncière dans la région d'étude. Autrement, il s'observe une primauté de détenteurs des capitaux par rapport aux paysans pauvres et marginalisés, voir même les chefs de terre/coutumier, comme ils se font corrompre à cause de leurs conditions de pauvreté ou de leur cupidité. Au vu de cette situation, tous les membres des commissions « Justice et Paix » des paroisses de la région d'étude sont tous unanimes que la marchandisation des terres insécurise les ruraux, surtout les paysans sans moyens. Pour eux, ce sont les détenteurs locaux des moyens financiers et ceux qui viennent des agglomérations urbaines qui fixent les prix et s'accaparent des terres. Partant, les paysans ordinaires n'ont plus la possibilité d'exploiter certaines ressources naturelles comme dit supra. Pour eux, (membres des commissions) en plus de l'insécurité foncière, il s'en suit une insécurité sociale avec la perte de l'identité de la famille par rapport à l'espace et l'éparpillement de ses membres, consécutifs aux expulsions des terres accaparées par achat. En plus, les enfants naissent, évoluent sans savoir avec quels moyens ils vont faire leur vie, la quasi-totalité des terres lignagères ayant été vendues par les aînés.

Au vu de l'analyse des résultats du tableau 7 et contrairement à la conception des auteurs qui conçoivent la propriété privée de la terre, d'ailleurs comme presque synonyme de sa « marchandisation », comme un élément essentiel de l'idéologie développementaliste néolibéral⁵⁵, notre hypothèse principale postulant que la marchandisation des terres insécurise les paysans au plan foncier à Beni-Lubero est confirmée.

⁵² A. PALUKU KITAKYA, *op. cit.*, p. 238.

⁵³ Idem.

⁵⁴ P. LAVIGNE DELVILLE et al., *op. cit.*

⁵⁵ E. LE ROY, *op. cit.*, p. 458.

Elle a été même enrichie. En effet, en plus de trois principales causes de la marchandisation insécurisante du foncier, à savoir la perte des droits fonciers des paysans issus de la coutume (31,8%), l'absence de la prise en compte des besoins vitaux des paysans (23,9%) et le transfert irréversible des droits fonciers des paysans à des tierces personnes disposant des capitaux (20,4%), deux autres causes secondaires mais significatives ont été identifiées. Il s'agit de la corruption récurrente des chefs de terres ou d'autres instances de conciliation par les acteurs fonciers disposant des capitaux et avides des terres (14,5%) et la primauté de détenteurs des capitaux par rapport aux paysans pauvres marginalisés (9,1%).

Chemin faisant et pour rendre beaucoup plus complète lecture de la réalité, nous avons cherché à connaître la position de la population à travers les répondants sur l'incidence de la perte des droits fonciers coutumiers consécutive à la marchandisation des terres sur l'insécurité foncière des paysans à Kyondo-Masereka. La situation y relative est résumée dans le tableau ci-dessous dressé :

Tableau 8 : Position des répondants sur l'attisement de l'insécurité foncière des paysans par la perte de leurs droits fonciers coutumiers à Beni-Lubero

Sites d'enquête	Position du répondant				Total ∑ % OUI et NON/site
	OUI		NON		
	Fréq.	%	Fréq.	%	
MASEREKA	95	979	02	02	≈100
MAGHERYA	94	959	04	04	≈100
KYONDO	94	94	06	06	100
LUOTU	88	888	11	11,1	≈100
Total	371	941	23	5,8	≈100

Source : Enquête, mai-juin 2020.

On peut constater sur ce tableau qu'à la suite de la marchandisation des terres dans le terroir sous examen, la perte des droits fonciers issus de la coutume attise l'insécurité foncière des paysans.

Cet état des choses se remarque par le caractère élevé des proportions par rapport au « OUI » dans les différents sites d'enquête, même si les paysans qui se considèrent comme victimes de la marchandisation du foncier y sont paradoxalement partie prenante à cause probablement de leur pauvreté ou leur esprit de cupidité. Ces proportions sont respectivement de 97,9% à Masereka, 96,9% à Magherya, 94% à Kyondo et 88,8% à Luotu. Par contre, les proportions relatives au « NON » sont très faibles. Elles sont l'expression des répondants qui pensent que la perte des droits fonciers issus de la coutume par les paysans ne les insécurise pas pour diverses raisons. Pour en savoir plus, nous scrutons les raisons justificatives du « OUI ».

Au sujet du « OUI », les raisons justificatives sont présentées dans le tableau ci-dessous dressé :

Tableau 9 : Raisons justificatives de l'attisement de l'insécurité foncière des paysans par la perte de leurs droits fonciers coutumiers

Raisons justificatives de l'attisement de l'insécurité foncière ...	Fréq.	%
Les paysans n'ont plus où cultiver pour produire de la nourriture en suffisance	335	35,6
Certains paysans vendent leurs terres à bas prix à cause de leur pauvreté	172	18,2
Les paysans ne sont pas généralement indemnisés pour permettre leur vie normale	169	17,9
Le retrait de leurs droits coutumiers se fait de manière opaque ou conflictuelle par le chef terrien ou le pouvoir public	150	15,9
L'avenir des enfants est incertain et non garanti	115	12,2
Total	941	≈100

Source : Enquête, mai-juin 2020.

Il se dégage de la lecture des données du tableau le constat que les raisons justificatives de l'attisement de l'insécurité foncière des paysans par la perte de leurs droits fonciers issus de la coutume et consécutive à la marchandisation de terres sont nombreuses et diversifiées. Pour des raisons d'analyse, nous les répartissons en deux catégories. La première catégorie comprend l'unique raison relative au fait que les paysans du terroir sous examen n'ont plus où cultiver pour produire de la nourriture en suffisance et occupe la proportion la plus élevée, soit plus ou moins le double des proportions afférentes aux autres raisons (35,6%). En effet, les paysans sont dépossédés d'une bonne quantité de leurs terres par le biais de la marchandisation du foncier.

Comme dit supra, les chefs de terre et autres titulaires des droits fonciers remettent les anciennes conventions foncières issues de la coutume en cause, avec comme mission, vendre les terres paysannes ou lignagères pour gagner de l'argent. Dans un terroir au contexte caractérisé par une forte démographie qui raréfie la quantité des terres arables, la prolifération des ventes des terres ne fait qu'amenuiser la quantité des terres

arables. En conséquence, nombreux paysans n'ont plus où cultiver pour produire leurs aliments en quantité suffisante. Cette situation traduit la problématique de la sécurité alimentaire dans la région.

En même temps, sous la contrainte de la pauvreté ou la pression des chefs de terre, les paysans du terroir sous examen vendent paradoxalement leurs lopins de terre. Ils deviennent à la fois acteurs et victimes de la marchandisation des terres. Ils se transforment ainsi en facilitateurs de l'accaparement des terres agricoles par les détenteurs des capitaux au niveau du terroir. Il s'ensuit une sorte d'autodestruction de leur capacité productive des aliments en réduisant très sensiblement la pratique de l'agriculture vivrière.

Or, pour M.-C. MORIN OUELLET⁵⁶, une des meilleures façons de protéger les populations des pays en développement de la variation du prix des denrées et d'assurer leur sécurité alimentaire est la pratique d'une agriculture vivrière. Cependant, pour assurer la capacité des petits agriculteurs d'y participer et d'y parvenir, la question des droits fonciers devient fondamentale selon l'auteur. Autrement, sans l'accès aux terres, la production vivrière devient impossible. Chemin faisant, l'acquisition des terres agricoles par les détenteurs des capitaux dans le terroir maraîcher de Beni-Luberoest de nature à réduire considérablement la capacité productive des petits agriculteurs. En conséquence, il est difficile d'assurer l'autosuffisance alimentaire dans un tel contexte. Partant, la tendance actuelle est que plusieurs paysans s'approvisionnent de plus en plus dans les marchés locaux, ce qui est une opération délicate dans la mesure où leurs revenus sont insignifiants ou inexistant. Somme toute, en plus d'une insécurité foncière, les paysans sans terres propres surtout, connaissent une situation d'insécurité alimentaire. Les rares terres qu'ils exploitent sont déjà dégradées, voir même rétrécies à cause d'une forte pression anthropique sur les terres dans la région.

La deuxième catégorie englobe toutes les autres raisons représentant des proportions relativement élevées mais caractérisées entre elles par un écart de plus ou égal à 2%. En effet, comme les chefs terriens, certains paysans vendent leurs terres à bas prix sous la contrainte de la pauvreté (18,2%). Le revenu issu de la vente, une fois dépensé, pour résoudre divers problèmes de la famille, ces paysans sont directement exposés à l'insécurité foncière dans la mesure où ils se font déposséder d'un facteur de production important qu'est la terre. Pour rappel, l'agriculture est l'activité principale dans la région. Elle nécessite de la terre en suffisance. Une autre raison de cette catégorie est celle relative au fait que les paysans victimes de la dépossession des terres vendues par les chefs de terres aux détenteurs des capitaux ne sont pas généralement indemnisés pour permettre leur vie normale (17,9%). Cette situation les plonge dans une double insécurité ; foncière et sociale. En fait, dépourvus de leur principale ressource et source de revenu (la terre), ces paysans sont voués à la misère et à toute sorte d'exploitation dans les familles ou les communautés d'accueil. Ils connaissent le plus souvent des migrations non préparées et émaillées de trop de difficultés à la recherche des terres arables à exploiter.

Consécutivement à cette situation, les cas des communautés villageoises ou lignagères entières expulsées de leurs concessions ancestrales, pourtant exploitées depuis des temps immémoriaux car achetées par les détenteurs des capitaux (commerçants) sont légion. Les communautés qui opposent une quelconque résistance à leur délocalisation sont le plus souvent violemment réprimées par les éléments de la police nationale ou de l'armée. Préparés pour cette fin, soit par le chef de terre (vendeur), soit par le capitaliste (acheteur), ces derniers (éléments de la police, ...) brandissent l'argument relatif à la conversion des concessions lignagères vendues en « croquis »⁵⁷. La conséquence est comme dit supra, la perte du droit de propriété collective par les membres des communautés villageoises ou lignagères. Chemin faisant, une personnalité interviewée dans l'agglomération de Masereka nous a fait savoir que les populations de la région sont hostiles à tout discours ou conversation relative à la notion de « croquis », même sans référence à la problématique foncière. Pour cette personnalité, un visiteur qui évoque, même sans arrière-pensée sur le foncier, le terme « croquis » peut être mal vu ou reçu par ses hôtes. Ce qui signifie que les paysans du terroir sous examen sont moralement blessés ou alors profondément insécurisés par la pratique de la marchandisation des terres.

Une autre raison de la deuxième catégorie relative à l'attisement de l'insécurité foncière des paysans par la perte de leurs droits fonciers coutumiers est celle relative au retrait de ces droits de manière opaque ou conflictuelle par le chef terrien ou le pouvoir public (15,9%). En fait, le caractère opaque ou conflictuel du retrait des droits sur les terres dénote de l'insuffisance ou l'absence de l'unanimité entre membres des communautés au sujet de la cession de ces droits collectifs. Ce qui justifie l'usage de la force de la police ou des militaires pour imposer la raison du plus fort (celui qui détient les moyens financiers) par certains membres rusés des familles ou lignages usant de leurs prérogatives foncières de manière informelle. Chemin faisant, de

⁵⁶M.-C. MORIN OUELLET, *L'agriculture, le bonheur et la faim: le cas des pays en développement face aux changements climatiques*, Mémoire de maîtrise en Environnement, Université de Sherbrooke, Québec, 2011, p.88.

⁵⁷ Alors que le terme « croquis » renvoie à l'idée d'un dessin, il est conçu dans la conscience collective des paysans de l'agglomération de Masereka comme les concessions de terre acquises « injustement » par les détenteurs des capitaux par achat.

l'avis des organisations de producteurs au Mali dénommé A.O.P.P.⁵⁸, « il faut sortir le foncier rural de l'informel »⁵⁹ pour contribuer fortement et durablement à la pacification de la gestion du foncier rural. Pour eux (producteurs), il faut à tout prix accorder un véritable statut au foncier et à l'exploitation agricole familiale. Presque dans le même sens, référence faite à la région de Butembo, A. PALUKU KITAKYA⁶⁰ écrit : « la vente des terres rurales est certes une réalité indéniable. Mais ce marché des terres se caractérise par l'informalité et son imperfection. Les transactions sur les terres sont fréquemment opérées officieusement ou sans le consentement préalable de tous les ayants-droits ». Cet état de choses frise ou constitue une certaine forme d'insécurité, surtout des paysans sans terres propres.

La dernière raison justificative de l'attisement de l'insécurité foncière des paysans est une conséquence des précédentes et est relative au fait que l'avenir foncier des enfants est incertain et non garanti (12,2%). En fait, comme une bonne partie des terres est déjà vendue par les chefs terriens et certains paysans rusés et que les anciens exploitants ne sont pas indemnisés, surtout que de fois, la cession se réalise de manière opaque ou conflictuelle, il est logique qu'il n'y ait plus d'alternatives de productions des ressources de survie pour les familles et par ricochet, pour l'avenir des enfants. Comme dit supra, la terre constitue le plus grand facteur de production dans la région d'étude. Sa dépossession massive et progressive des mains des paysans, résultant des contradictions autour de sa gestion souvent consécutives à la pauvreté qui sévit dans le milieu, est une grande source d'incertitude pour l'avenir foncier et social des enfants.

V. CONCLUSION

En guise de conclusion à cette étude, il y a lieu de retenir qu'au vu de l'analyse des résultats et contrairement à la conception des auteurs qui conçoivent la propriété privée des terres comme presque synonyme de leur marchandisation, une façon pour eux de faire référence à l'idéologie développementaliste néolibérale, notre hypothèse est confirmée et même enrichie. Elle est postule que la marchandisation des terres insécurisent les paysans au plan foncier dans le terroir maraîcher de Beni-Lubero au Nord-Kivu.

En effet, en plus de trois principales de la marchandisation insécurisante du foncier, à savoir la perte des droits fonciers des paysans issus de la coutume (31,4%), l'absence de la prise en compte des besoins vitaux des paysans ((29,9%) et le transfert irréversible des droits fonciers des paysans à des tierces personnes disposant des capitaux(20,4%), deux autres causes secondaires mais significatives ont été identifiées. Il s'agit de la corruption récurrente des chefs des terres ou d'autres instances de conciliation par des acteurs fonciers disposant des capitaux et avides des terres (14,5%) et la primauté des détenteurs des capitaux par rapport aux paysans pauvres marginalisés (9,1%).

Enfin, même si notre réflexion relève de la recherche fondamentale et malgré l'usage du matérialisme historique comme cadre théorique de notre investigation mais triangulé avec le néomarxisme de Nicos POULANTZAS, nous avons proposé en termes de solutions au problème de sécurisation des terres paysannes et partant de la régulation de leur marchandisation, de fois anarchique, une orientation sur un processus de sécurisation symbiotique tradi-moderne des terres agricoles paysannes axé sur le processus local (présenté dans une autre publication intitulé « *Réflexion sociologique sur les conséquences de la marchandisation foncière insécurisante des paysans* »).

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. A.O.P.P., La question foncière au Mali. Propositions paysannes pour une gestion pacifique et durable des ressources foncières au Mali, Bamako, Rapport d'atelier, sd.
- [2]. ARAGHI, F., « *Accumulation by displacement : Global Enclosures, the Food Crisis and the Ecological contradictions of capitalism* », Review, XXXII (1), 2009, pp. 113-146.
- [3]. BEGIN, R., *De l'accaparement des terres à la marginalisation des populations : le cas de l'office du Niger au Mali, Mémoire de maîtrise en science politique, Montréal, Université du Québec, 2014m*, p. X.
- [4]. BERGMANS, L., *Les Wanande: croyances et pratiques traditionnelles*, Butembo, éd. ABB,
- [5]. 1971.
- [6]. CHAUVEAU, J.P et al., *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique, de l'Ouest : résultats du projet de recherche CLAIMS*, Rapport d'étude, Nottingham (Royaume Uni), Russell Press, 2006.

⁵⁸Le sigle A.O.P.P. signifie Associations des Organisations Professionnelles Paysannes dont le siège est basé à Bamako, au Mali.

⁵⁹A.O.P.P., La question foncière au Mali. Propositions paysannes pour une gestion pacifique et durable des ressources foncières au Mali, Bamako, Rapport d'atelier, sd., p.5.

⁶⁰A. PALUKU KITAKYA, *op.cit.*, p.125.

- [7]. DE SCHUTTER, O., Enjeux de l'accès à la terre dans un monde globalisé et impact sur les droits des populations, in *Actes de la conférence conflits fonciers ; Défis et résolutions*, organisée à Bruxelles par RCN Justice et Démocratie, le 14 juin 2010.
- [8]. DURAND – LASSERVE, A. et LE ROY, E., *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, Paris, Imprimerie de Mont Ligeon, 2012.
- [9]. DURAND, M., (Dir), *Dixel dictionnaire*, Paris, éd. RotalitoLombarda, 2009.
- [10]. ESISO ASIA AMANI, F., *Manuel de méthodologie de recherché en sciences sociales*, Kisangani, Presses Université de Kisangani et éd. de l'IRSA, 2012.
- [11]. HARMAN, C., *Qu'est-ce que le marxisme ?*sl, 1979.
- [12]. HARVEY, D., « Globalization ans spatial fix », *Geografische Revue*, 2001, (pp. 23-30).
- [13]. JACQUEMOT, P., *op. cit.*, <http://www.willagri.com>, consulté le 29 août 2020.
- [14]. KAKULE VYAKUNO, *Pression anthropique et aménagement rationnel des hautes terres de Lubero en République Démocratique du Congo. Rapport entre société et milieu physique dans une montagne équatoriale*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II, 2 tomes, mars 2006.
- [15]. KASAY KATSUVA, A., « *Paysages agraires dans un secteur maraîcher des hautes terres septentrionales du Kivu (Zaire) : le terroir de Masereka-Kyondo* », In *Annales de la faculté des sciences*, UNILU, Presses Universitaires de Lubumbashi, vol.3, mai 1983.
- [16]. KASAY KATSUVA et NDAKITI, K., *Démographie et planning familial dans un lieu rural de la région du lac Edouard (Kivu septentrional, Zaire)*, GEO-ECO-TROP, Liège 1985.
- [17]. MANSION, A. et BROUTIN, C., *Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis, acteurs et initiatives contemporaines*, <http://www.inter-réseaux.org/revue-grain-de-sel>, consulté le 11 septembre 2020.
- [18]. Mc MICHAEL, P., « The land grab and corporate food regimerestructuring », *Journal of peasant studies*, vol. 39, n° 3-4, 2012, pp. 681-701.
- [19]. MERLET, M. et PERDRIault, M., *Les appropriations des terres à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientations*, Paris, Comité technique « Foncier et Développement », 2010., www.foncier-developpement.org
- [20]. MORIN OUELLET, M-C, *L'agriculture, le bonheur et la faim: le cas des pays en développement face aux changements climatiques*, Mémoire de maîtrise en Environnement, Université de Sherbrooke, Québec, 2011.
- [21]. OTEMIKONGO MANDEFU, J., *Guerre des méthodes en sciences sociales. Du choix du paradigme épistémologique à l'évaluation des résultats*, Paris, l'Harmattan, 2018.
- [22]. PALUKU KITAKYA, A., *Interaction entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo*, UCL, Thèse doctorale en sciences sociales, inédit, novembre, 2007.
- [23]. SEGUIN-BERNARD, F. et J.F. CHANLAT, *L'analyse des organisations : une anthropologie sociologique*, Montréal (Québec), éd. Préfontaine, 1983.
- [24]. POULANTZAS, N., Pour une sociologie marxiste du politique : itinéraire de Nicos Poulantzas, In *Revue française de sociologie*, 1976, <http://revueperiode.net>nicos-poul>.
- [25]. RIBOT, J. et N. PELUSO, N., « *A theory of access, rural sociology*, vol. 68, n° 2, 2003, (pp. 153-181).
- [26]. UWAKI/Nord-Kivu, *Rapport du diagnostic de la sécurisation foncière des femmes paysannes au Nord-Kivu. « Femme et accès à la terre »*, Goma, *Rapport d'étude*, 2018.
- [27]. VLASSENROOT, K. et RAEYMAEKERS, T., *Conflit et transformation sociale à l'Est de la RDC*, GENT, Academia Press, 2004.